

LE SNUipp-FSU 67 appelle à un

Rassemblement devant la préfecture (côté Opéra)

Mercredi 13 juin 10 H30

EVS -Enseignants -professionnels et partenaires de l'Ecole - Parents

Venez nombreux

Une audience est demandée au Préfet



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Fédération Syndicale Unitaire

Communiqué de Presse

**Pour dénoncer le licenciement des EVS
Pour obtenir des emplois administratifs dans les écoles,
emplois pérennes et statutaires
Pour un vrai métier d'aide à l'intégration des enfants handicapés**

Après les Aides-Educateurs et les Assistants d'Education, les Emplois Vie Scolaire (EVS) représentent le troisième volet d'un dispositif de contrats précaires dans l'Education nationale.

Le 30 juin, nous assisterons pour les EVS à un plan de licenciement national de 27 000 personnes. Aujourd'hui seuls les EVS « Handicapés » poursuivront leur mission dans les écoles. Les EVS, rattachés à la direction, sont renvoyés aux ASSEDIC puis sur les listes de l'ANPE. Cette décision n'émeut ni l'Education Nationale, ni le ministère du Travail.

C'est pourquoi nous devons exiger des garanties pour la rentrée 2007, passant par le renouvellement des contrats des EVS et leur maintien sur leur école d'affectation avec accompagnement, ainsi qu'un dispositif de formation et de qualification.

Aucun EVS ne doit se retrouver au chômage au 30 juin !

Sans aucune information sur une éventuelle possibilité de renouveler les contrats après le 30 juin, le SNUipp dénonce un plan de licenciement de 27 000 personnes qui se profile en cette fin d'année scolaire.

Pour les personnes, nous demandons des garanties pour la rentrée 2007 :

- soit par la transformation de ces emplois précaires (EVS,...) en emplois statutaires et pérennes de la fonction publique avec la possibilité pour les actuels EVS d'accéder à la formation et au recrutement pour ces postes statutaires
- soit par un dispositif de formation et de qualification leur permettant de trouver un emploi

Pour les écoles, des postes pérennes et statutaires !

Le fonctionnement de l'école ne doit pas être soumis à la décision d'un gouvernement de développer ou de renouveler tel ou tel dispositif précaire. Les équipes enseignantes, les élèves ont besoin de la présence de personnels recrutés sur de postes statutaires et pérennes, formés pour assurer des missions diverses : aide à la direction, accompagnement des élèves en situation de handicap,...

Nous proposons aux écoles :

- de faire signer la motion au conseil d'école /conseil des maîtres à envoyer au Préfet
- de faire signer la pétition qui est à renvoyer au siège du **SNUipp-FSU 67**

STRASBOURG le 22 Mai 2007